SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Décentralisation des personnels : le SEA-UNSA réaffirme son opposition

RÉFORMES - JURIDIQUE



À l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle concertation gouvernementale sur les actes de décentralisation, le SEA-UNSA réaffirme son refus et son opposition à toute mesure qui aurait pour effet de décentraliser les personnels enseignants et administratifs des établissements publics d'enseignement et de formation professionnels agricoles (EPLEFPA).

Une atteinte au principe d'égalité du service public

Le SEA-UNSA s'oppose fermement à tout nouvel acte de décentralisation qui transférerait les personnels enseignants et administratifs vers les conseils régionaux. **Loin de constituer une meilleure adaptation territoriale, un tel transfert exposerait les formations aux logiques locales au détriment de l'équité éducative.**

Cela amènerait également à créer des **inégalités territoriales en matière de carrières et de conditions de travail,** remettant en cause les principes fondateurs du service public.

Des risques pour l'autonomie pédagogique et administrative des établissements

Au-delà de cette question de principe, certains projets d'expérimentation nous préoccupent. La proposition, même si elle n'est pas nouvelle, du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, de décentraliser les secrétaires généraux auprès du conseil régional qui finance les EPLEFPA constituerait une perte d'autonomie drastique pour les établissements. Cela réduirait leur capacité à exercer pleinement leur gestion administrative et financière dans le respect de leur projet éducatif, au profit d'une dépendance accrue aux priorités politiques de chaque région.

L'équipe de direction constitue l'élément fondamental de la bonne conduite de nos EPLEFPA . Nos établissements font face à des défis et des enjeux importants :

- démographiques,
- économiques,
- environnementaux

Ils ne survivraient pas à ce manque de cohésion que provoquerait une fragmentation de leur gouvernance.

Une collaboration État-Régions sans risque de dénaturation

Le SEA-UNSA n'oppose aucune hostilité de principe au dialogue et à la collaboration renforcée entre l'État et les régions. Cependant, cette coopération doit s'envisager sans que les régions ne deviennent employeurs des personnels d'État. Ainsi seulement, pourront être préservés, le maillage territorial cohérent et l'attractivité de nos établissements face aux défis démographiques et économiques qui fragilisent aujourd'hui les territoires ruraux où sont implantés la plupart de nos EPLEFPA .

L'éducation, une mission régalienne

Le SEA-UNSA appelle au respect intégral des missions éducatives de l'enseignement agricole public. L'éducation ne peut être tributaire de la politique de chaque région et doit rester une mission régalienne pour assurer une égalité de traitement et d'opportunités pour l'ensemble des apprenants sur le territoire national. Il est nécessaire de tenir compte des spécificités territoriales et des enjeux agricoles locaux, ceux-ci sont évidents, reconnus ET n'impliquent en aucun cas, un nouvel acte de décentralisation du statut des personnels.

Le SEA-UNSA demande

que la concertation qui s'ouvre ne fasse pas de l'enseignement agricole, un terrain d'expérimentation des revendications des collectivités territoriales. Nos établissements, nos collègues et nos apprenants méritent une vision stable, protectrice et résolument nationale de l'éducation publique.